

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

Après la réduction autant qu'achevée de l'Isle de *Corse*, les ordres de la Cour sont partis pour en faire sortir plusieurs Bataillons, & ces troupes se retrouvent dès-à-présent, pour la plûpart, dans la *Provence*, où elles sont arrivées; un grand nombre de Bâtimens fretés étoient allés les prendre sur leurs bords. Une partie des Officiers Généraux qui ont commandé à l'expédition de *Corse* sous Mr. le Comte de Vaux, sont aussi de retour dans le Royaume, de même que quantité d'autres Officiers. On est fort content à la Cour des réglemens, des arrangemens, des établissemens pour la police, & autres, faits pour l'observation des nouvelles loix introduites dans l'Isle, de même que des travaux pour les communications d'une Place à une autre, le tout sagement dicté par Mr. le Comte de Vaux & qui s'y exécute ensuite des pleins-pouvoirs du Roi que ce Général en a comme Gouverneur-Général de toute la *Corse*. Le Duc de Launay a été décoré par Sa Majesté de la Croix de Saint Louis, faveur qu'Elle a cru accorder à la bonne conduite qu'il a tenuë en *Corse*, & au porteur, comme il l'a été, d'une aussi importante nouvelle que celle de la réduction de cette Isle. Cette distinction est d'autant plus flatteuse que, depuis plusieurs années, le Ministère a résolu de n'en donner aucune qu'en 1770.